



# Championnat Vétérans

Saison 2021-22

COMITE DE L'AUBE

Saison 2021-22



## Compétition individuelle réservée aux vétérans

### **Article 1 – Conditions de participation :**

Le championnat de l'Aube individuel vétérans est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT (licence promotionnelle et traditionnelle), âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

### **Article 2 – Inscriptions :**

Les inscriptions doivent parvenir au Responsable de la compétition, à la date fixée, accompagnées d'un chèque libellé à l'ordre du Comité de l'Aube de Tennis de Table, le montant étant fixé chaque saison par le Comité de l'Aube.

### **Articles 3 – Lieu et date :**

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité de l'Aube de Tennis de Table en début de saison.

### **Article 4 – Déroulement de la compétition :**

Un tableau est organisé pour chaque catégorie V1, V2, V3, V4, V5 (féminin et masculin). Toutefois, si des tableaux sont en insuffisance d'inscriptions, plusieurs catégories seront regroupées dans un seul tableau ; néanmoins un titre sera attribué pour chaque catégorie.

### **Article 5 – Formule de la compétition :**

Dans chaque tableau, le premier tour se fera par poule de 3 joueurs.

Les tours suivants se disputent par élimination directe.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

### **Article 6 – Absence d'un joueur :**

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

### **Article 7 – Litiges :**

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.